



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 FR7200664 : Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Mardi 30 janvier 2024
À la salle de la Rode, à Domme

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Jean-Claude CASSAGNOLE, maire de Domme, accueille les participants et ouvre la réunion. Il explique que sa commune est concernée par 3 différents sites Natura 2000. Il fait une remarque sur le périmètre du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne qui lui semble par endroits inadapté, et rappelle avoir écrit en 2014 un courrier au Préfet pour faire une proposition d'adaptation du périmètre du site, resté sans réponse.

M. Jean-Pierre RAYNAUD, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, se présente et explique le contexte du transfert de compétences Natura 2000 aux régions. Il est ainsi président des Comités de pilotage de 3 sites. Les participants à la réunion se présentent ensuite lors d'un tour de table.

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2007, après quoi trois phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 3685 ha et 22 communes, sur les coteaux principalement en rive nord de la Dordogne. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Animation du site :

Le **programme d'animation** du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un **bulletin d'information** sur le site doit être conçu et publié en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (bilan des contrats Natura 2000, zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, sensibilisation), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été créé en 2022 et mis à jour en 2023. M. MAILLOS indique qu'il serait intéressant de faire un renvoi vers ce site depuis les sites internet respectifs des communes du site Natura 2000.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2020. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants. Il serait intéressant de pouvoir diffuser ces plaquettes au sein des mairies du site.

Deux **réunions publiques ciblées** devront être organisées les deux prochaines années. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions.

Une **animation grand public** devra être organisée sur le site dans l'année à venir. Il est proposé de faire une nuit de la chauve-souris sur la commune de Domme, qui abrite un site d'importance nationale pour l'hibernation et la reproduction de certaines espèces. M. CASSAGNOLE rappelle que les chauves-souris sont l'emblème de la grotte de Domme qui se visite. Il exprime ses craintes quant au fait de voir interdit l'accès à certains sites abritant des chauves-souris, et insiste sur le fait qu'il faut travailler sur la cohabitation entre l'Homme et la Nature, sans être dogmatique. L'idée d'une nuit de la chauve-souris à Domme est validée. Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, maire de Cénac et Saint Julien, indique qu'un événement équivalent devrait être organisé sur sa commune.

2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de **recensement des propriétaires** de parcelles au sein du site Natura 2000 qui est en cours. Certains propriétaires de parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** en cours sur le site depuis début 2023. Il consiste en la restauration et l'entretien de pelouses sèches sur un coteau situé sur la commune du Coux et Bigaroque – Mouzens. Le CEN est propriétaire de la parcelle et porteur du contrat. Les premières actions de restauration et d'entretien mécaniques ont respectivement eu lieu au début et à la fin de l'année 2023. Le site sera ensuite pâturé en 2024.

Les informations sur ce contrat seront rentrées dans la **base de données SIN2**, qui permet un reporting au niveau national et européen.

M. CASSAGNOLE explique que le SCoT du Périgord noir est en début de rédaction avec l'objectif de le valider à l'horizon 2026-27, et qu'en parallèle, les PLUi de 3 communautés de communes sont en cours. Il indique qu'il serait intéressant de prendre contact avec les collectivités concernées. M. GOUAT rappelle à ce propos que ces différents documents sont soumis à une **évaluation d'incidences Natura 2000**. M. Florent FARGE, maire de Mauzac et Grand-Castang et M. CASSAGNOLE évoquent les problèmes de constructibilité en lien avec Natura 2000. Il est justement rappelé à ce sujet que les constructions ne sont pas systématiquement interdites en site Natura 2000. En fait, 2 cas de figure se présentent : soit le document d'urbanisme de la commune a été soumis à la procédure d'évaluation des incidences et dans ce cas, l'enjeu de préservation des habitats et espèces Natura 2000 a déjà été pris en compte et les projets individuels de construction ne sont donc alors plus soumis à la procédure ; soit le document d'urbanisme n'a pas été soumis à la procédure d'évaluation des incidences, et il est alors demandé au pétitionnaire déposant une demande permis de construire de se soumettre à cette procédure. Ce qui signifie in fine la transmission d'un avis par les services instructeurs (favorable ou défavorable au projet) et dépendant d'éléments en lien avec l'incidence potentielle de la construction sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. M. GOUAT insiste sur le fait que le rôle de l'animateur est précisément de répondre aux questions que peuvent se poser les collectivités sur ce point, et les invite à le contacter pour en discuter.

M. FAURE évoque ensuite son souhait de faire émerger une zone de protection spéciale (ZPS)¹ en amont du barrage de Mauzac, pour préserver les oiseaux présents sur le cours de la Dordogne à ce niveau. Il craint cependant que cela ne vienne à empêcher les activités nautiques qui ont lieu sur ce tronçon du fleuve. M. MAILLOS lui suggère que se rapprocher pour cela des services de la DDT, responsables de la désignation des sites. M. GOUAT rappelle que les habitats d'une partie de ces oiseaux sont déjà protégés par les sites Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne et de la Dordogne.

3- Suivi du site et du DOCOB

Mme Nolwenn QUERO, chargée de missions au CEN, donne le bilan des comptages de chauves-souris faits sur le site des anciens fours à chaux de Domme, site d'importance nationale pour l'hibernation et la reproduction de plusieurs espèces. Elle rappelle le projet de sécurisation du site, en lien avec le département.

¹ Il s'agit d'un site Natura 2000 désigné pour la protection des espèces d'oiseaux, en application de la directive européenne 79/409/CEE dite « Directive Oiseaux ».

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité. Le travail de recensement des données naturalistes a permis de mettre en évidence la présence de 2 espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire (le Rhinolophe euryale et le Murin à oreilles échancrées) ainsi que de nombreuses espèces patrimoniales encore inconnues au sein du site, parmi la faune (19 espèces) ou la flore (31 espèces) : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Ce travail doit maintenant être validé par la DREAL et le Muséum national d'histoire naturelle.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne présente le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Aucune parcelle n'a été engagée dans ce PAEC sur le territoire du site. Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2023 et 2 exploitations s'y sont engagées autour du site, représentant un peu moins de 20 ha. Mme BOISVERT rappelle l'importance et les rôles multiples que jouent le pastoralisme et ce PAEC : avec l'extensification des systèmes d'élevage, on a une augmentation de la résilience face au changement climatique, un maintien des paysages, une diminution du risque incendie... Cela nécessite cependant d'engager une dynamique auprès des propriétaires fonciers, pour permettre le maintien de l'activité économique, le manque d'accès au foncier étant un frein à l'activité pastorale. Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Sur ce PAEC, aucune exploitation ne s'est engagée dans le secteur.

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne devrait être connu qu'au mois de mars.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Grâce à la politique NéoTerra de la Région, le CEN Nouvelle-Aquitaine a pu acquérir de nombreuses parcelles en Dordogne, dont certaines autour du site Natura 2000. Un zoom est fait sur plusieurs ensembles de parcelles, sur les communes de Trémolat et Paunat, ainsi que sur les actions qui y ont été faites (cartographies des habitats naturels, inventaires de la faune et de la flore). Le site des coteaux des Fages à Paunat a également bénéficié d'importants travaux de restauration de pelouses sèches en 2023.



Conclusion

La réunion est close vers 17h00, et l'ensemble des participants est remercié pour leur présence et leur contribution. La commune de Domme est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Jean-Pierre RAYNAUD
Président du CoPil du site des Coteaux calcaires
de la vallée de la Dordogne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Raynaud', written over a series of horizontal lines.